

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2025-03**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 29 janvier 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 24**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

**Nbre de suffrages exprimés : 30**

**Excusés :** MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL

**Pouvoirs :**

Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 22 janvier 2025

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur GAMBERI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**COMITES DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY / VERSEMENT  
D'UNE SUBVENTION**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20250129-2025-03-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2025  
Date de réception préfecture : 03/02/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-03***COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY /  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire précise que la Ville de Valentigney a engagé une réflexion visant à établir un nouveau modèle de prestations sociales. A cet effet, un groupe de travail s'est réuni de façon à poser les bases du futur régime de prestations sociales adapté aux besoins des agents municipaux

A l'issue de ces travaux, il a été décidé de confier la gestion de ces prestations au **Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS)**, une association régie par la loi de 1901.

Aussi, et de façon à soutenir le démarrage des activités de cette nouvelle structure, il convient d'attribuer à ladite association, au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant de **70 000 €** ; Le versement de cette somme sera conditionné à la réception des statuts enregistrés.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 70 000 € au profit du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS).

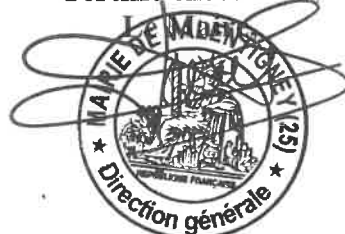
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire.**



**Philippe GAUTIER**